



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf
Séance du 09 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf septembre à 19h30,

Le conseil municipal de la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CHANUT, Maire.

Etaient présents : BASSEUIL Roland, BRESCIANI Pascal, BUTTET Frédéric, CHANUT Jean-Luc, CORRE Michelle, DESBROSSES Dominique, GROUILLER Sébastien, JONON Corinne, LAMBOROT Cécile, LAROCHE Lucas, MARTIN Claire, RENAUX Cécile

Nombre de membres en exercice : 13

Étaient absents excusés : LABOURET Christian, pouvoir à CHANUT Jean-Luc

Nombre de membres présents : 12

Secrétaire de séance : LAMBOROT Cécile

Secrétaire de Mairie : BONNETAIN Ingrid

Date de convocation : 03/09/2024

OBJET : DELIBERATION RELATIVE AUX TRAVAUX DU SYDESL

Le Maire indique au conseil municipal que le SYDESL propose de réaliser des travaux de remplacement de 4 luminaires d'éclairage public vétuste en luminaires LED, selon le coût estimatif des travaux suivants :

	Total Travaux HT	Montant éligible HT	Participation SYDESL	Contribution du tiers
EP Renouvellement Vétuste	2 238,49 €	2 238,49 €	1 566,94 €	671,55 €
Total des travaux	2 238,49 €	2 238,49 €	1 566,94 €	671,55 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter la réalisation de ces travaux et d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2024.

Fait à St Maurice Les Châteauneuf, le 09/09/2024.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.



Le Maire,
Jean-Luc CHANUT.